

DELIBERATION N° 96/09-03 - MODIFICATION DU P.O.S. DE LAXOU

Monsieur REINSTADLER, Adjoint chargé de l'urbanisme, informe l'Assemblée que la Communauté Urbaine a engagé une procédure de modification du P.O.S. de LAXOU. Il s'agit d'adapter le règlement pour permettre un retrait maximum de 5 mètres, par rapport aux voies et emprises publiques, des constructions de plus de 20 mètres de façade situées sur le secteur du Boulevard Emile Zola inscrit en zone UC.

L'enquête publique a eu lieu entre le 17 Juin et le 19 Juillet dernier. Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à l'issue de celle-ci.

Conformément à l'article L 5215.20 du code général des collectivités territoriale, la Communauté Urbaine sollicite l'avis de notre Conseil Municipal sur cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la modification du P.O.S. de LAXOU.